



CONVENTION de PARTENARIAT 3S

ASSOCIATION 3S Atelier Chantier d'Insertion

113 Bis Av G.D.Gaule
24660 Coulounieix Chamiers
Représentée par sa Présidente
Dominique Crouzal

CCAS de Chancelade

MAIRIE DE CHANCELADE
24650 CHANCELADE
Représenté par son Président
Pascal SERRE

Il est convenu ce qui suit, entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Chancelade, s'engage dans une démarche Responsable, Sociale, Environnementale et Économique pour un développement durable.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale de Chancelade, s'engage avec l'association 3S, dans un partenariat dont l'objet principal est l'insertion et la qualification de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Le support d'activité nécessaire à la construction des parcours d'insertion porte sur l'optimisation de la gestion des déchets recyclables : **déchets verts**

Article 1 – Objet de l'Accord

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collecte de déchets verts par l'association 3S.

Article 2 – Modalités d'Exécution

La collecte par l'association 3S sera effectuée sur la base d'un planning de collecte défini avec le Centre Communal d'Action Sociale de Chancelade.

La collecte s'effectuera mensuellement de Mars à Décembre, le mardi (3^{ème} du mois)

L'association 3S s'engage à faire les actions correctives en cas de changement ou incident pouvant modifier les jours et heures de passage.

Article 3 - Matériel et moyen mis à Disposition

L'Association 3S met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de Chancelade un camion de collecte avec un chauffeur et 1 salarié en insertion, sous la responsabilité d'un encadrant technique d'insertion.

Article 4 – Modalités d'intervention

Ce service est gratuit pour tous les administrés de 70 ans ou plus, bénéficiaire de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou les personnes en situations de handicap (pour les autres personnes, le dossier sera étudié en commission).

Pré inscription obligatoire auprès du CCAS sur justificatif.

Une liste des bénéficiaires (nom, adresse et n° de téléphone) sera fourni par le Centre Communal d'Action Sociale de Chancelade à l'association 3S.

Les personnes intéressées par ce service prendront contact avec l'association pour la demande d'intervention en donnant une estimation du volumes à collecter. La commission d'attribution se réserve le droit du planning de passage et limiter le nombre de passage par foyer.

Conditionnement des déchets verts :

- pour la taille d'arbuste et de haie, faire des fagots ficelé (4 maximum par adresse) d'environ 1m de long. Poids maximum de 20 kg par fagot.

- pour la tonte, les feuilles mortes, désherbages, la mise en sacs est obligatoire. Poids maximum de 20 kg / sac (4 sacs maximum ouvert).

Les déchets seront évacués vers la déchetterie de Chancelade, avec une carte d'accès fourni par le CCAS de Chancelade.

Article 5 – Coût de la Prestation

Cout de la prestation pour une journée de collecte : 375.00€

Le coût mensuel facturé sera de 375 € sur 10 mois pour 20 administrés maximum et 20m3 maximum

Article 6 – Suivi de la prestation

L'Association 3S pourra fournir sur demande préalable au **CCAS Chancelade** un reporting des volumes collectés mensuellement

Article 7 – Durée de la Convention

La présente prend effet à compter du 19 août 2025. Elle est conclue pour une durée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette convention sera tacitement reconduite si elle n'est pas annulée dans le délai de trois mois avant son terme. Elle pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties, au vu d'évènements qui le justifieraient.

La présente convention ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'une période d'essai de 3 mois, à compter de la date de la signature.

Durant cette période chacune des deux parties pourra mettre fin à la convention.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

L'Association 3S ACI
Représentée par sa Présidente
Dominique Crouzal

Centre Communal d'Action Social
Représenté par son Président
Pascal SERRE

ASSOCIATION 3S
3S ATELIER CHANTIER D'INSERTION
Siège Social : 113 Bis Avenue du Général de Gaulle
24660 COULOUNEIX CHAMIER
Tel : 05 53 46 69 27 Fax : 05 53 53 43 62
e-mail : asso.3s@orange.fr
Siret : 384 696 837 00051 - APE : 8810C

Fait à Coulounieix Chamiers, en deux exemplaires originaux, le 11/07/2025

